

# Center Parcs :

## “36 métiers, 40 misères”

*Les promesses d'emplois pour le projet du bois des Avenières sont présentées et perçues comme les raisons indiscutables qui justifieraient de privatiser un bien commun, d'abattre une partie de la forêt des Chambarans, de bouleverser sa vie sauvage mais aussi la vie locale des habitants. L'industriel avec son éloquence commerciale ne prendrait-il pas les élus et leurs administrés pour des gogos ? L'expansion économique tant attendue, malgré toutes les conséquences déplorables, n'est-elle pas un miroir aux alouettes ? Nous reprenons ici un article du journal L'Union du 23 octobre 2008, à propos des conditions de travail des employés affectés, par le Groupe K, à l'entretien des cottages et du Central au Center Parcs de l'Aisne (ouvert en septembre 2007) ; article qui remet en question l'enthousiasme de l'économie et de l'emploi.*

### Center Parcs : le nettoyage va commencer...

Ingrid Maquin reçoit depuis avril des fiches de paie sans versement, harcèlement moral selon son avocat, et pressions pour qu'elle démissionne.

La société retenue depuis un an par Center Parcs pour nettoyer ses installations multiplie les infractions. L'un de ses cadres a été écarté et, à force de pressions, le ménage a commencé. On saura bientôt si la justice correctionnelle est en mesure d'inculquer quelques notions de droit à ses dirigeants.

POSONS-LE d'entrée : Xavier Capron, le directeur d'exploitation de l'entreprise préposée au nettoyage à Center Parcs n'aime pas répondre aux journalistes. Le directeur des ressources humaines, Stéphane Pietak pas plus. On peut les comprendre car ce qui va atterrir sur le bureau de l'un et de l'autre et incidemment sur celui de leur grand patron de Deca France à Carquefou risque de faire tache dans le CV de ces cadres. La tache porte le doux prénom d'Ingrid. Employée comme on a vu d'autres au nettoyage des cottages et autres bulles à Center Parcs. Employée ultra chanceuse qui n'a pas besoin de se rendre au travail pour recevoir depuis avril des fiches de paie avec peau de balle dans la colonne de droite. Ingrid aujourd'hui mais il y a eu Christian, Jacqueline, Renée ou Christiane. C'est simple, le sous-traitant retenu l'année dernière par Center Parcs pour officier au nettoyage de son îlot à rêves est une machine à engorger les tribunaux. Le conseil des prud'hommes jusque-là. Cela va se corser.

En février la Laonnoise entre à Center Parcs, recrutée par K propreté pour manier chiffons serpillières. Mars de la même année, une demande de logement, un dossier de caution à compléter et le début des soucis. « Il fallait la copie de mon contrat de travail. Personne n'a été en mesure de me fournir ce document », indique la jeune femme. Femme et, ce n'est pas encore un défaut, réserviste de l'armée. Justement la Muette la sollicite en avril pour une période de 15 jours à Couvron. Tout le monde est informé jusqu'à l'employeur évidemment. Depuis avril, c'est étrange, Ingrid Maquin n'est plus appelée pour aller travailler. Cinq mois au même régime. A croire, mais il faudrait avoir mauvais esprit, que l'on souhaite pousser la belle à la démission.

### Le Champagne au frais

Sinka Volute, la filiale du groupe K, dont les petites mains du nettoyage dépendaient jusque-là, n'existe plus. C'est Stéphane Pietak, le DRH du... groupe K qui en informe les salariés, le 8 octobre dans un courrier qu'il adresse à tous avec les paies. L'entreprise s'est rapprochée juridiquement d'un autre mastodonte du nettoyage, Deca France et compte -l'humour n'est pas la qualité première de Stéphane Pietak- « sur vous pour poursuivre l'implication dans vos fonctions ». On peut, en effet, compter sur quelques-uns pour s'impliquer. Sur Marie-Paule Nouvier, la déléguée CGT sur place par exemple. Sur Marc Christodoulou, le secrétaire de l'union locale du même syndicat également. Lequel a déjà conduit le 29 septembre douze dossiers en contentieux devant la 4e section prud'hommes. Avec la perspective des élections au conseil le 3 décembre à venir, la période n'est pas tactiquement favorable pour délibérer rapidement. C'est donc le 15 du même mois que la décision des juges sera officiellement connue. Une précaution : mettre déjà le champagne au frais. Douze dossiers potentiellement gagnés, c'est dire les lacunes du propret K en matière de droit social. Mais il y a plus grave désormais et ce n'est pas le moins coriace des avocats laonnois qui va s'y coller. Cyrille Bouchaillou est sur les rangs pour « rétablir Ingrid Maquin dans sa dignité ». Ce ne sont pas seulement les prud'hommes qui seront sollicités cette fois mais la justice correctionnelle sur la base d'un harcèlement moral au travail.

Le parquet sera donc saisi et s'il classe l'affaire, c'est vers le doyen des juges d'instruction que le dossier sera dirigé. « Je suis atterré », confie le juriste. « Lobby ou pas, il faut crever l'abcès. On est là devant la négation de la dignité humaine et des insultes à caractère social ».

La partie n'est pas gagnée. Ingrid Maquin peut jeter l'éponge et, puisqu'on nous l'affirme, Deca France revenir dans le droit. Quelque chose nous dit, pourtant, qu'il en ira différemment.